



**C.E.R.A.D.E.R 24  
(amiante)**

Collectif : Elimination Rapide de l'Amiante  
Défense des Exposés aux Risques  
16 bis impasse du moulin de Canselade  
24100 BERGERAC  
E-mail : cerader24@wanadoo.fr

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée Paris

Référence courrier :20 -11 07 18 JMS  
Objet : présentation de projet  
Date : 11 Juillet 2018

Monsieur le Président,

Notre association soutient un projet d'inertage de l'amiante par trempage dans de l'acide nitrique qui peut venir en complément du seul moyen (la torche à plasma) qui existe à ce jour.

Nous vous en avons déjà fait part par l'intermédiaire de la CAVAM (dont nous faisons partie) lors d'un précédent courrier en Février de cette année. (voir P.J.1)

Ce projet qui à besoin d'un site pour installer un pilote peut se faire à Bergerac comme le réclament les milliers de pétitionnaires (P.J. 2) et les élus de la région unanimes.

Ce procédé permet aussi la revalorisation du déchet produit, ce qui rentre tout à fait dans le cadre du plan régional de gestion des déchets et des directives européennes récentes.

Malheureusement lors de la rencontre avec la direction d'EURENCO, celle-ci a argumenté pour « justifier » son refus d'installation du pilote sur le site.

Ces arguments sont : le Plan de Prévention des risques Technologiques (mais celui-ci peut être modifié) le devenir des terrains (il est envisagé de relancer la fabrication de poudres) et en dernier lieu le désamiantage du site.

C'est pour cela que nous sollicitons votre intervention, lors de votre visite en Dordogne le 19 Juillet prochain, pour valider auprès des autorités le bien fondé de notre action et que vous interveniez pour que ce projet s'implante à BERGERAC puisque c'est l'état (via la SNPE) qui est propriétaire des terrains dont la partie qui nous intéresse est classée SEVESO.

Alors dans l'attente d'une réponse de votre part que nous souhaitons positive, recevez, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations.

Pour le CERADER 24  
Jean-Marc SEGUREL

P.J. 1 : copie du courrier de février 2018  
P.J. 2 : copie des pétitions reçues à ce jour (elle continue)  
P.J. 3 : plaquette création d'un pôle public éradication